

Image not found or type unknown



Location de part indivise et aide au logement

Par **Jerome**, le **17/12/2009** à **09:34**

Bonjour,rnrnMa grand-mère à deux enfants, un fils célibataire qui habite chez elle, et une fille. A sa mort, sa maison sera attribuée en indivision à parts égales entre eux deux: son fils étant handicapé, il souhaiterait demeurer dans la maison. Peut-il louer la part de sa soeur, et cette location ouvre-t-elle droit aux aides au logement?rnrnMerci!